

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Lundi 25 juillet 2022, 10 h 30
Par conférence téléphonique
(Adopté à la séance du 21 septembre 2022)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Vincent Lehouillier	Président-directeur général	Président-directeur général et secrétaire
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M ^{me} Sylvie Foucault	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M. Bryn Williams-Jones	Nomination – Universités affiliées	Administrateur

Invitée :

Nom	Titre
M ^{me} Guénaëlle Joly	Directrice des ressources financières

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général adjoint et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Stéphanie Savoldelli, spécialiste en procédés administratifs au Bureau du président-directeur général, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

Cette séance spéciale du conseil d'administration a été convoquée conformément à l'article 164 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et au *Règlement de régie interne du conseil d'administration*.

L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 21 juillet 2022, par courrier électronique, aux administrateurs.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 juillet 2022 à 10 h 38.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 juillet 2022.

3. Dossiers administratifs

3.1 Rapport AS-617 à la période 3 se terminant le 18 juin 2022

M^{me} Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières, présente le dossier.

Résolution 2022-07-25-30

Rapport trimestriel (AS-617) à la période 3 - 2022-2023 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001)* ;

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

ATTENDU QUE selon la circulaire 2022-004 (03.01.61.04), l'état des résultats prévisionnels des activités d'immobilisations n'étant plus requis, l'équilibre budgétaire tient compte du fonds d'exploitation seulement ;

ATTENDU QUE l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)* oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

ATTENDU QUE la circulaire 2022-004 « *Suivi de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux - Exécution du budget* » précise que les établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS) doivent obligatoirement produire un rapport trimestriel AS-617 lequel comprend une copie numérisée de la résolution du conseil d'administration et une copie numérisée de la lettre de déclaration.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu**, de recommander au conseil d'administration :

- d'adopter le rapport trimestriel de la période 3 pour l'année 2022-2023 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision en équilibre des résultats du fonds d'exploitation.
- d'autoriser le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

3.2 Désignation de signataires autorisés relativement aux affaires bancaires du CCSMTL

M^{me} Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières, présente le dossier.

Résolution 2022-07-25-31

Désignation de signataires autorisés relativement aux affaires bancaires du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE cette résolution s'applique aux affaires bancaires du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière (Chapitre A-6.001)*, dans le cadre des affaires bancaires du CCSMTL, il y a lieu d'autoriser certains dirigeants de l'organisation à conclure les affaires bancaires, à

poser tous les actes et à signer tous les documents requis pour leur donner plein effet ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser et de mandater monsieur Vincent Lehouillier, président-directeur général, monsieur Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, madame Guénaëlle Joly, directrice des ressources financières et madame Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des affaires juridiques et des communications :
 - Pour signer conjointement, à raison de deux signataires sur quatre, tous les chèques, effets de commerce, cartes d'approvisionnement ou autres effets bancaires à être tirés sur les comptes bancaires du CCSMTL.
- D'autoriser et de mandater les quatre personnes mentionnées précédemment pour signer tous les documents, conventions ou autres contrats de services financiers nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, y incluant toute convention par laquelle le CCSMTL pourrait convenir de la reproduction mécanographique ou autre de la signature de l'un ou l'autre des signataires autorisés.
- Que les quatre personnes mentionnées précédemment aient les pouvoirs suivants au nom de la personne morale :
 - Émettre, accepter, endosser, recevoir les paiements, négocier ou escompter tout chèque, billet à l'ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
 - Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale ;
 - Demander l'ouverture par l'institution financière de tout compte bancaire utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale ;
 - Faire signer, exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et garanties, si un tel règlement existe ;
 - Signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale ;
 - Donner les accès aux services électroniques de l'institution financière.

3.3 Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

3.3.1 Résolutions adoptées antérieurement – Amendements

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les amendements à deux résolutions adoptées antérieurement dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-07-25-01 et 2022-07-25-02. (Voir annexe 1).

3.3.2 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-07-25-03 et 2022-07-25-13. (Voir annexe 1).

3.3.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-07-25-14 et 2022-07-25-20. (Voir annexe 1).

3.3.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-07-25-21 et 2022-07-25-25. (Voir annexe 1).

3.3.5 Démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-07-25-26 et 2022-07-25-30. (Voir annexe 1).

3.4 Renouvellement des membres de conseils d'administration (C.A.) des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et des établissements non fusionnés (ENF)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait le point sur les différentes étapes relatives au prochain exercice de renouvellement des membres du conseil d'administration prévu à l'automne 2022.

4. Levée et fin de la séance spéciale du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 25 juillet 2022 à 10 h 50.

(Original dûment signé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

(Original dûment signé)

M. Vincent Lehouillier, secrétaire